

PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET Service Départemental de la communication interministérielle

Strasbourg, le 18 septembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Immatriculation des véhicules

Nouveaux services à l'usager

Afin de limiter les déplacements des usagers en préfecture et dans le cadre de la modernisation de l'Etat, sont disponibles par télé-procédures sur le portail internet de l'ANTS, https://immatriculation.ants.gouv.fr/, les démarches d'immatriculation suivantes :

- **changement de titulaire** lors de l'acquisition d'un véhicule d'occasion, rubrique "Changer de titulaire",
- **demande de duplicata** du certificat d'immatriculation pour perte, vol ou détérioration, rubrique "Refaire mon certificat d'immatriculation",
- déclaration de cession de votre véhicule, rubrique "Déclarer la vente de mon véhicule",
- **changement d'adresse** sur les certificats d'immatriculation, rubrique « Modifier mon adresse ».

Les demandes de certificat de situation administrative (non gage et opposition) simple s'effectuent sur le site du Ministère de l'Intérieur, https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil_certificat.

Pour les autres démarches relatives à l'immatriculation, deux possibilités s'offrent désormais à l'usager :

- auprès d'un professionnel de l'automobile habilité
- à la préfecture du Bas-Rhin ainsi que dans les sous-préfectures de Saverne et Sélestat, exclusivement sur rendez-vous fixé en ligne.

L'ensemble de ces informations est disponible sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin :

www.bas-rhin.gouv.fr rubrique « Système d'immatriculation des véhicules »